



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 décembre 2005
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Note verbale datée du 5 décembre 2005, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Portugal présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, se référant à sa lettre S/AC.44/2005/DDA/OC.37 en date du 22 juillet 2005, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une version révisée et mise à jour du tableau qui résume les mesures adoptées par le Portugal en application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité (voir annexe).



Annexe à la note verbale datée du 5 décembre 2005, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : Portugal

Date du rapport : 28 octobre 2004

	Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?	Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
1	Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive			
2	Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération	X	Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive	Page 2 du rapport national
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques	X	S'abstient d'apporter une forme d'aide quelconque à des acteurs non étatiques	Page 2 du rapport national
4	Convention sur les armes biologiques	X	Dépôt le 15 mai 1972	Pages 2 et 3 du rapport national
5	Convention sur les armes chimiques	X	Dépôt le 10 septembre 1996	Pages 2 et 3 du rapport national
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X	Dépôt le 15 décembre 1977	Pages 2 et 3 du rapport national
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	X	<i>Dépôt le 26 juin 2000</i>	< http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
8	Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	<i>Entrée en vigueur le 6 octobre 1991</i>	< http://www.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/cppn_status.pdf >
9	Code de conduite de La Haye	X	Adhésion le 25 novembre 2002	Page 2 du rapport national
10	Protocole de Genève de 1925	X	<i>Dépôt le 1^{er} juillet 1930</i>	< http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X	Adhésion le 26 octobre	Page 3 du rapport national
12	Zone exempte d'armes nucléaires/Protocole(s)			
13	Autres conventions et traités	X	Traité EURATOM	Page 8 du rapport de l'Union européenne
14	Autres mécanismes	X	1. Groupe des fournisseurs nucléaires 2. Groupe australien	

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
			3. Régime de contrôle de la technologie des missiles 4. Comité Zangger 5. Arrangement de Wassenaar 6. Initiative de sécurité contre la prolifération	Pages 2 et 4 du rapport national
15	Autres	X	Décision du Conseil européen, en date du 17 novembre 2003, de faire figurer des dispositions relatives aux armes chimiques dans les accords avec des pays tiers; membre du Groupe de haut niveau de l'OTAN sur la prolifération, du Conseil OTAN-Russie; membre du Conseil de partenariat euroatlantique	Page 6 du rapport de l'Union européenne

Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : Portugal

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Code pénal portugais (1 à 13)	X	Code pénal, articles 274, 275, 300; produits toxiques (toxines) (par. 1 à 13); l'article 82 du Code de justice militaire s'applique aussi (par. 1 à 8)	Page 3 du rapport national
2	Acquisition	X		X	Code pénal + Code de justice militaire (CJM)	Page 3 du rapport national
3	Possession	X		X	Code pénal + CJM	
4	Constitution de stocks	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
5	Mise au point	X		X	Code pénal + CJM	
6	Transport	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
7	Transfert	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
8	Utilisation	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X		X	Code pénal	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X		X	Code pénal	
11	Financement d'activités susmentionnées	X		X	Code pénal	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Loi 52/2003	X	Loi 52/2003 du 22 août (lutte contre le terrorisme)	Pages 2 et 3 du rapport national
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	Loi 52/2003	X	Loi 52/2003 du 22 août (lutte contre le terrorisme)	Pages 2 et 3 du rapport national
14	Autres	X	Le Portugal fait actuellement le point des règles et réglementations nationales			Page 4 du rapport national

Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : Portugal

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Code pénal portugais (1 à 13); la législation sur la mise en œuvre nationale de la Convention sur les armes chimiques est en cours d'adoption (1 à 13)	X	Articles 272, 273, 275 et 300 du Code pénal et Code de justice militaire (CJM) (art. 82)	Page 3 du rapport national
2	Acquisition	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
3	Possession	X		X	Code pénal + CJM	
4	Constitution de stocks	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
5	Mise au point	X		X	Code pénal + CJM	
6	Transport	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
7	Transfert	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
8	Utilisation	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X		X	Code pénal	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X		X	Code pénal	
11	Financement d'activités susmentionnées	X		X	Code pénal	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X		X	Loi 52/2003 du 22 août (lutte contre le terrorisme)	Pages 2 et 3 du rapport national
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X		X	Loi 52/2003 du 22 août (lutte contre le terrorisme)	Pages 2 et 3 du rapport national

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
14	Autres	X	Le Portugal fait actuellement le point des règles et réglementations nationales, notamment de celles liées à la Convention sur les armes chimiques			Page 4 du rapport national

Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : Portugal

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Code pénal portugais (1 à 13)	X	Articles 272, 274 et 300 du Code pénal et article 82 du Code de justice militaire (CJM)	Page 3 du rapport national
2	Acquisition	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
3	Possession	X		X	Code pénal + CJM	
4	Constitution de stocks	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
5	Mise au point	X		X	Code pénal + CJM	
6	Transport	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
7	Transfert	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
8	Utilisation	X		X	Code pénal + CJM	Page 3 du rapport national
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X		X	Code pénal	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X		X	Code pénal	
11	Financement d'activités susmentionnées	X		X	Code pénal	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X		X	Loi 52/2003 du 22 août (lutte contre le terrorisme)	Pages 2 et 3 du rapport national
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X		X	Loi 52/2003 du 22 août (lutte contre le terrorisme)	Pages 2 et 3 du rapport national
14	Autres	X	Le Portugal fait actuellement le point des règles et réglementations nationales			Page 4 du rapport national

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes biologiques et des éléments connexes

État : Portugal

Date du rapport : 28 octobre 2004

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication					
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation					
3	Mesures de surveillance des stocks					
4	Mesures de surveillance lors du transport					
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication		Directive 2000/54/CE			Page 11 du rapport de l'Union européenne
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X				
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X				
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Directives 94/55 et 96/49 de la Communauté européenne; Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	X	Partie à l'ADR et au RID	Page 13 du rapport de l'Union européenne
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport					

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Octroi de licences/homologation des installations/habilitation du personnel manipulant des matières biologiques	X	Directive 2000/54/CE			Page 11 du rapport de l'Union européenne
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Réglementations concernant le génie génétique					
16	Autres textes de loi et réglementations ayant trait à la sécurité et à la protection des matières biologiques	X	Directive 89/391/CE			Page 11 du rapport de l'Union européenne
17	Autres	X	Le Portugal fait actuellement le point des règles et réglementations nationales			Page 4 du rapport national

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes chimiques et des éléments connexes

État : Portugal

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Législation sur la mise en œuvre nationale de la Convention sur les armes chimiques (1 à 13) en cours d'application			
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X				
3	Mesures de surveillance des stocks	X				
4	Mesures de surveillance lors du transport	X				
5	Autres mesures de surveillance	X				
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	Directive 98/24/CE			Page 10 du rapport de l'Union européenne
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X				
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X				
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Directives 94/55 et 96/49 de la Communauté européenne; Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	X	Partie à l'ADR et au RID	Page 13 du rapport de l'Union européenne
10	Autres mesures de sécurité	X				
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X				

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Homologation des installations chimiques/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre			
13	Habilitation du personnel	X				
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques	X	Résolution 171/97 du Conseil des ministres, en date du 25 novembre			
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention sur les armes chimiques	X	Convention sur les armes chimiques, telle que ratifiée			
17	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux armes chimiques obsolètes	X	Convention sur les armes chimiques, telle que ratifiée			
18	Autres textes de loi et réglementations ayant trait au contrôle des matières chimiques	X	Plusieurs dispositions, non codifiées			
19	Autres	X	Le Portugal fait actuellement le point des règles et réglementations nationales, notamment de celles liées à la Convention sur les armes chimiques			Page 4 du rapport national

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Portugal

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	1. Décret-loi 375/90, 27 novembre			< http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/sir_table.pdf >
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X	2. Décret présidentiel n° 25 du 3 avril 2001			
3	Mesures de surveillance des stocks	X	3. Résolution n° 26 du Parlement (2001) (concerne le Protocole additionnel et l'accord de garanties)			
4	Mesures de surveillance lors du transport					
5	Autres mesures de surveillance	X	1. Directive 2003/122/ EURATOM 2. Directive 96/29/EURATOM			Page 9 du rapport de l'Union européenne
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication					
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation					
8	Mesures de sécurité concernant les stocks					
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Directives 94/55 et 96/49 du Conseil de la Communauté européenne	X	Directive 92/3/EURATOM sur la notification préalable des transports	Page 11 du rapport national Page 9 du rapport de l'Union européenne
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport					

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Homologation des installations nucléaires/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	Directive 96/29/EURATOM : autorisation préalable			Page 9 du rapport de l'Union européenne
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Autorité nationale chargée de la réglementation					
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	<p>1. Adhésion à l'accord de garanties le 1^{er} juillet 1986</p> <p>2. Le Protocole additionnel est entré en vigueur le 30 avril 2004</p>			Page 2 du rapport national < http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/sir_table.pdf >
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives	X	<i>Le Portugal a exprimé son appui au Directeur général de l'AIEA</i>			< http://www-ns.iaea.org/downloads/rw/meetings/code-conduct-signatories.pdf >
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic de matières nucléaires et autres sources radioactives	X	<i>Le Portugal contribue au programme de base de données</i>			< http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC42/Documents/gc42-17.html >
19	Autres accords concernant l'AIEA					
20	Autres textes de loi et réglementations internes concernant les matières nucléaires, y compris ceux ayant trait à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires					
21	Autres	X	Le Portugal fait actuellement le point des règles et réglementations nationales			Page 4 du rapport national

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes

État : Portugal

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Règlement 2913/1992 du Conseil (Code des douanes communautaires) Règlement 2454/1993 de la Commission (modalités d'application du Code des douanes communautaires) Décret-loi n° 360/99	X	Articles 274 et 275 du Code pénal	Page 14 du rapport de l'Union européenne
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	Règlement 2913/1992 du Conseil			
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies					
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Décret-loi 360/99			
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement 1334/2000 du Conseil sur les biens à double usage • Règlement 1505/2004 du Conseil • Décret-loi 436/91, 8 novembre • Décret-loi 371/80, 11 septembre • Décret-loi 1/86, 2 janvier • Décret-loi 439/94, 29 juin 	X	<ul style="list-style-type: none"> • Décret-loi 436/91, 8 novembre • Décret-loi 371/80, 11 septembre • Décret-loi 1/86, 2 janvier 	Page 3 du rapport national Page 16 du rapport de l'Union européenne
6	Régime de licences	X		X		
7	Octroi de licences individuelles	X		X		

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
8	Octroi de licences générales					
9	Dérogations au régime de licences	X	Libre circulation de toutes les marchandises à l'intérieur de la communauté à l'exception de celles visées à l'annexe IV du règlement (CE) 1504/2004 du Conseil			Page 16 du rapport de l'Union européenne
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre Décret-loi 439/94, 29 juin (Ministère des finances; Ministère de la défense)	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
12	Examen interinstitutions des licences	X	Règlement 1334/2000 du Conseil sur les biens à double usage Coordination entre les départements officiels avant l'octroi de licences	X	Les États membres se consultent avant d'octroyer des licences	Page 15 du rapport de l'Union européenne
13	Listes de contrôle	X	Les listes des biens contrôlés figurant au : Règlement (CE) 1504/2004 du Conseil Décret-loi 371/80, 11 septembre (13 à 16) Décret-loi 1/86, 2 janvier (13 à 16) Décret-loi 436/91, 8 novembre (13 à 16) Décret 439/94, 29 juin (13 à 16)	X	Listes des biens contrôlés; Règlement (CE) 1504/2004 du Conseil Décret-loi 371/80, 11 septembre (13 à 16) Décret-loi 1/86, 2 janvier (13 à 16) Décret-loi 436/91, 8 novembre (13 à 16)	Page 4 du rapport national Page 16 du rapport de l'Union européenne
14	Mise à jour des listes	X	Mise à jour périodique	X	Mise à jour périodique	Page 16 du rapport de l'Union européenne

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
15	Mesures applicables aux technologies	X	Règlement (CE) 1504/2004 du Conseil	X	Règlement (CE) 1504/2004 du Conseil	Page 16 du rapport de l'Union européenne
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	vd. 12	X	vd. 13	Page 4 du rapport national
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Réglementations internes des autorités nationales chargées de l'octroi des licences	X	Réglementations internes des autorités nationales chargées de l'octroi des licences	
18	Mesures d'application générale	X	Règlement 1334/2000 (UE) sur les liens à double usage	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
19	Transferts immatériels	X	Règlement 1334/2000 (UE) sur les liens à double usage	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
20	Contrôle des biens en transit	X	Décret-loi 371/80, 11 septembre Décret-loi 1/86, 2 janvier	X	Décret-loi 371/80, 11 septembre Décret-loi 1/86, 2 janvier	
21	Contrôle des transbordements	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
22	Contrôle des réexportations	X	Décret 439/94, 29 juin	X		
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Décret-loi 371/80, 11 septembre Décret 436/91, 8 novembre Décret 439/94, 29 juin	X	Article 275 du Code pénal Décret-loi 371/80, 11 septembre Décret 436/91, 8 novembre	Page 3 du rapport national
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres	X	Le Portugal fait actuellement le point des règles et réglementations nationales			Page 4 du rapport national

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes

État : Portugal

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Règlement 2913/1992 du Conseil (Code des douanes communautaires) Règlement 2454/1993 de la Commission (modalités d'application du Code des douanes communautaires) Décret-loi 360/99	X	Articles 274 et 275 du Code pénal	Page 14 du rapport de l'Union européenne
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	Règlement 2913/1992 du Conseil			
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	Législation nationale régissant la mise en œuvre de la CIAC, en cours d'approbation			
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Décret-loi 360/99			
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement 1334/2000 du Conseil sur les biens à double usage • Règlement (CE) 1505/2004 du Conseil • Décret-loi 436/91, 8 novembre • Décret-loi 371/80, 11 septembre • Décret-loi 1/86, 2 janvier • Décret 439/94, 29 juin 	X	<ul style="list-style-type: none"> • Décret-loi 436/91, 8 novembre • Décret-loi 371/80, 11 septembre • Décret-loi 1/86, 2 janvier 	Page 3 du rapport national Page 16 du rapport de l'Union européenne
6	Régime de licences	X		X		
7	Octroi de licences individuelles	X		X		
8	Octroi de licences générales					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Dérogations au régime de licences	X	Libre circulation de toutes les marchandises à l'intérieur de la communauté, à l'exception de celles visées à l'annexe IV du règlement (CE) 1504/2004 du Conseil			Page 16 du rapport de l'Union européenne
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre Décret 439/94, 29 juin (Ministère des finances; Ministère de la défense)	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
12	Examen interinstitutions des licences	X	Coordination entre les départements officiels avant l'octroi de licences	X	Les États membres se consultent avant d'octroyer des licences	Page 15 du rapport de l'Union européenne
13	Listes de contrôle	X	Listes nationales des biens contrôlés à l'exportation Règlement (CE) 1504/2004 du Conseil Décret-loi 371/80, 11 septembre (13 à 16) Décret-loi 1/86, 2 janvier (13 à 16) Décret-loi 436/91, 8 novembre (13 à 16) Décret 439/94, 29 juin (13 à 16)	X	Listes nationales des biens contrôlés à l'exportation Règlement (CE) 1504/2004 du Conseil Décret-loi 371/80, 11 septembre (13 à 16) Décret-loi 1/86, 2 janvier (13 à 16) Décret-loi 436/91, 8 novembre (13 à 16)	Page 4 du rapport national Page 16 du rapport de l'Union européenne
14	Mise à jour des listes	X	Mise à jour périodique	X	Mise à jour périodique	Page 16 du rapport de l'Union européenne
15	Mesures applicables aux technologies	X	Règlement (CE) 1504/2004 du Conseil			Page 16 du rapport de l'Union européenne
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	vd. 12	X	vd. 13	Page 4 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Réglementations internes des autorités nationales chargées de l'octroi de licences	X	Réglementations internes des autorités nationales chargées de l'octroi de licences	
18	Mesures d'application générale	X	Règlement 1334/2000 (UE) sur les biens à double usage	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
19	Transferts immatériels	X	Règlement 1334/2000 (UE) sur les biens à double usage	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
20	Contrôle des biens en transit	X	Décret-loi 371/80, 11 septembre	X	Décret-loi 371/80, 11 septembre	
21	Contrôle des transbordements	X	Décret-loi 1/86, 2 janvier	X	Décret-loi 1/86, 2 janvier	
22	Contrôle des réexportations	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre Décret 439/94, 29 juin	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Décret-loi 371/80, 11 septembre Décret-loi 436/91, 8 novembre Décret 439/94, 29 juin	X	Article 275 du Code pénal : substances toxiques (toxines), uniquement Décret-loi 371/80, 11 septembre Décret-loi 436/91, 8 novembre	Page 3 du rapport national
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres	X	Le Portugal fait actuellement le point des règles et réglementations nationales			Page 4 du rapport national

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Portugal

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Règlement 2913/1992 du Conseil (Code des douanes communautaires) Règlement 2454/1993 de la Commission (modalités d'application du Code des douanes communautaires) Décret-loi 360/99	X	Articles 274 et 275 du Code pénal	Page 14 du rapport de l'Union européenne
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	Règlement 2913/1992 du Conseil			
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies					
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Décret-loi 360/99			
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement 1334/2000 du Conseil sur les biens à double usage • Règlement (CE) 1505/2004 du Conseil • Décret-loi 436/91, 8 novembre • Décret-loi 371/80, 11 septembre • Décret-loi 1/86, 2 janvier • Décret 439/94, 29 juin 	X	<ul style="list-style-type: none"> • Décret-loi 436/91, 8 novembre • Décret-loi 371/80, 11 septembre • Décret-loi 1/86, 2 janvier 	Page 3 du rapport national Page 16 du rapport de l'Union européenne
6	Régime de licences	X		X		
7	Octroi de licences individuelles	X		X		
8	Octroi de licences générales					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Dérogations au régime de licences	X	Libre circulation de toutes les marchandises à l'intérieur de la communauté, à l'exception de celles visées à l'annexe IV du règlement 1504/2004 du Conseil			Page 16 du rapport de l'Union européenne
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre Décret 439/94, 29 juin (Ministère des finances; Ministère de la défense)	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
12	Examen interinstitutions des licences	X	Coordination entre les départements officiels avant l'octroi de licences	X	Les États membres se consultent avant d'octroyer des licences	Page 16 du rapport de l'Union européenne
13	Listes de contrôle	X	Listes nationales des biens contrôlés à l'exportation Règlement (CE) 1504/2004 du Conseil Décret-loi 371/80, 11 septembre (13 à 16) Décret-loi 1/86, 2 janvier (13 à 16) Décret-loi 436/91, 8 novembre (13 à 16) Décret 439/94, 29 juin (13 à 16)	X	Listes nationales des biens contrôlés à l'exportation Règlement (CE) 1504/2004 du Conseil Décret-loi 371/80, 11 septembre (11 à 16) Décret-loi 1/86, 2 janvier (13 à 16) Décret-loi 436/91, 8 novembre (13 à 16)	Page 4 du rapport national Page 16 du rapport de l'Union européenne
14	Mise à jour des listes	X	Mise à jour périodique	X	Mise à jour périodique	Page 16 du rapport de l'Union européenne
15	Mesures applicables aux technologies	X	Règlement (CE) 1504/2004 du Conseil	X	Règlement (CE) 1504/2004 du Conseil	Page 16 du rapport de l'Union européenne
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	vd. 12	X	vd. 13	Page 4 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Réglementations internes des autorités nationales chargées de l'octroi de licences	X	Réglementations internes des autorités nationales chargées de l'octroi de licences	
18	Mesures d'application générale	X	Règlement 1334/2000 (UE) sur les biens à double usage	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
19	Transferts immatériels	X	Règlement 1334/2000 (UE) sur les biens à double usage	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
20	Contrôle des biens en transit	X	Décret-loi 371/80, 11 septembre	X	Décret-loi 371/80, 11 septembre	
21	Contrôle des transbordements	X	Décret-loi 1/86, 2 janvier	X	Décret-loi 1/86, 2 janvier	
22	Contrôle des réexportations	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre Décret 439/94, 29 juin	X	Décret-loi 436/91, 8 novembre	
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Décret-loi 371/80, 11 septembre Décret-loi 436/91, 8 novembre Décret 439/94, 29 juin	X	Article 275 du Code pénal Décret-loi 371/80, 11 septembre Décret-loi 436/91, 8 novembre	Page 3 du rapport national
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres	X	Le Portugal fait actuellement le point des règles et réglementations nationales	X	Le programme a été mis au point dans le but d'appuyer le contrôle des exportations et des transferts de technologie ainsi que de déceler la contrebande de matières nucléaires et radioactives et de lutter contre elle	Page 4 du rapport national

Paragraphe 6, 7 et 8 d) – Listes de contrôle, assistance, information

État : Portugal

Date du rapport : 28 octobre 2004

Pouvez-vous donner des informations sur les questions suivantes?		Oui		Observations
1	Listes de contrôle – biens/matériel/ matières/technologies	X	Le système portugais de contrôle des exportations applique les listes de contrôle des exportations établies par le Groupe des fournisseurs nucléaires, le Groupe australien, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Comité Zangger et l'Arrangement de Wassenaar	Pages 3 et 4 du rapport national
2	Listes de contrôle – autres	X	Listes fournies par les diverses initiatives antiterroristes	
3	Assistance offerte	X	1. Cours de base à l'intention des pays lusophones sur la mise en œuvre nationale de la Convention sur les armes chimiques 2. Aider et protéger. Cours à l'intention des principaux responsables des pays lusophones	
4	Assistance demandée			
5	Programmes d'assistance en place (bilatéraux/plurilatéraux/ multilatéraux)	X	Contribution de l'Union européenne au Partenariat mondial du G-8 pour renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires, détruire les armes chimiques, réemployer d'anciens scientifiques, contrôler les exportations et assurer la sécurité aux frontières	Page 6 du rapport national
6	Information à l'intention des industriels	X	Le Portugal entretient des contacts officiels avec les sociétés privées actives dans ce domaine en vue de diffuser l'information sur les règles existantes en la matière et souligner les risques de prolifération	Page 4 du rapport national
7	Information à l'intention du public	X	Site Web du Ministère des finances sur les douanes portugaises	